

La contribution des orpailleurs au développement local : une forme de responsabilité sociale des orpailleurs (Résumé) - Moctar Diallo - PROJEG

En 2017, le PROJEG¹ en appui aux acteurs de la société civile de la Haute Guinée a organisé une concertation (Collège régional) avec les orpailleurs, les élus locaux, l'administration et d'autres partenaires qui aboutit à une décision majeure : les orpailleurs à travers les Tomboloma s'engagent à **verser 20% des recettes collectées aux collectivités et d'une façon traçable.**

L'orpaillage échappe en grande partie à l'administration. Un site florissant d'orpaillage accueille 2000 – 3000 orpailleurs dont plus de 50% de femmes et 5-10%, des enfants en âge de scolarisation et peut rapporter 30 000 - 40 000 euros au Tomboloma durant la saison (Dec –Mai). Une commune rurale peut abriter 20 à 45 sites. Autant de ressources qui échappent à la collectivité locale et irriguent un réseau de redistribution constitué d'abord par la hiérarchie traditionnelle et les Tomboloma, ensuite l'administration locale. Des actions de bienfaisance (construction d'écoles, de postes de santé, de forages, de routes, de lieux de culte...) sont très souvent réalisées sans qu'elles ne soient inscrites dans le plan de développement local.

La Guinée a adopté un nouveau code minier en 2011, amendé en 2013, pour rendre le pays plus compétitif aux dires des compagnies minières. Un nouveau code qui offre certes des avantages mais qui ne s'applique pas 5 ans après son entrée en vigueur, à la plupart des grands projets d'exploitation minière en activité. Sur les 216 articles du code minier seuls 13 parlent de la réglementation de l'exploitation artisanale de l'or et aucun ne fait référence à l'existence de la gestion traditionnelle de l'or. Cette réalité est ignorée par les pouvoirs publics et absente de tous les instruments de planification et de mise en œuvre du développement local. **Une forme de déni**

Les organisations traditionnelles s'inscrivent dans une démarche de renforcement des pouvoirs publics locaux à travers le financement du budget local alors que les compagnies minières agissent en contournant/affaiblissant les pouvoirs publics locaux.

L'orpaillage à l'image des savoirs locaux en général, et, avec l'apport de la technologie peut être plus respectueux de l'environnement, de la dignité humaine et continuer à être redistributeur local de ressources. Il a besoin :

- ✓ d'être pris en compte dans les **politiques publiques locales** et considéré comme une activité économique légale à part entière
- ✓ de nouvelles relations avec l'Etat par la recherche de consensus ou de compromis avec les acteurs locaux qui font le plus souvent preuve d'une parfaite intelligence. Il faut rompre avec des relations fondées sur la **toute-puissance de l'Etat** qui impose ses normes.

La place des Tomboloma dans la gestion traditionnelle de l'orpaillage mérite dans le futur d'être questionnée pour plus de transparence, d'équité et de démocratie.

¹ Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes : programme de coopération de société civile à société civile financé par l'AFD